COMMUNE DE SAINT PHILIBERT
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215602335-20260227-2026_021-DE

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mille vingt-six le 27 février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. François LE COTILLEC, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2026

PRÉSENTS : François LE COTILLEC - Philippe FLOHIC - Alain LAVACHERIE - Armelle LE FOURNIER - Georges ALBOUY- Marine BARDOU- Christina CARBONNET SUEUR- Anne Du BOISBAUDRY - Nathalie CHOQUIER GUILBAUD

ABSENTS : Rozenn ANTHOINE - Michèle BELLEGO

Secrétaire de séance : Marine BARDOU

DÉLIBÉRATION N° 2026_021 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BOIS DU DOLMEN : BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : François Le Cotillec

Après avoir présenté les projets de budget primitifs pour l'exercice 2026 du budget annexe du lotissement « Bois du Dolmen », conformément au document budgétaire annexé à la présente délibération, il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à son adoption.

Par ailleurs, il est proposé d'autoriser les virements de crédits d'un chapitre vers un autre chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, dans la limite maximale de 7.5 % des dépenses réelles de la section prévue par la nomenclature M57.

Le budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe du lotissement « Bois du Dolmen » ainsi qu'un rapport de présentation, sont annexés à la présente délibération.

Le budget annexe du lotissement « Bois du Dolmen », présenté en séance, se résume comme suit pour l'exercice 2026 :

PRESENTATION GENERALE DU BUDET

		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement	0,00	0,00

		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	175 890,53	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
	002 Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	0,00	175 890,53
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement	175 890,53	175 890,53
	TOTAL DU BUDGET	**175 890,53**	**175 890,53**

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215602335-20260227-2026_021-DE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 février 2026,
Vu les documents budgétaires annexés à la présente délibération,

Le conseil par un vote à l'unanimité :

Approuve le budget primitif du budget annexe du lotissement Bois du Dolmen pour l'exercice 2026 ;
Autorise les virements de crédits d'un chapitre vers un autre chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, dans la limite maximale de 7.5 % des dépenses réelles de la section prévue par la nomenclature M57 ;
Autorise Monsieur le maire, ou son représentant, à signer tout acte assurant la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
La secrétaire de séance
Marine BARDOU

Le Maire,
François LE COTILLEC

MAIRIE de St PHILIBERT 56 (Morbihan)

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)